Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1478

Artikel: Une difficulté de traduction
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010583

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'étau se resserre

Pour un journaliste, le simple fait de poser une question peut constituer un délit. C'est ce qui ressort d'un récent arrêt du Tribunal fédéral confirmant le jugement du Tribunal cantonal de Zurich.

Les faits. A l'occasion du hold-up de la poste du Fraumünster, en 1997, un journaliste de *Blick* demande à une employée du Ministère public zurichois de cocher sur une liste des suspects les noms de ceux qui ont un casier judiciaire. L'employée répond positivement, mais le journaliste ne fait pas usage de ces informations. La première est condamnée pour violation du secret de fonction et le second pour incitation à violation du secret de fonction.

Les considérants du Tribunal fédéral laissent pantois. Les juges de Mon-Repos affirment en effet que si une réponse à une question constitue un délit, la question est alors objectivement une incitation au délit, concluant que «sans question il n'y aurait pas eu de réponse».

Un tel raisonnement, à vrai dire un sophisme, conduit à la confusion des rôles et à l'impossibilité d'exercer un journalisme d'investigation. Comme le rappelle Peter Studer, président du Conseil suisse de la presse (Neue Zürcher Zeitung, 8 juin 2001), «un bon journaliste pose des questions; un bon fonctionnaire apprécie jusqu'à quel point il peut y répondre». Ajoutée à une jurisprudence déjà sévère du Tribunal fédéral – on se souvient que le seul fait de citer dans un média l'avis d'un tiers défavorable à un produit est considéré comme un délit au sens de la loi sur la concurrence –, cette nouvelle contrainte porte atteinte à la liberté de la presse et d'information pourtant garantie par la Constitution. *jd*

Une difficulté de traduction

Le Duden, dictionnaire de référence de la langue allemande nous indique que le verbe «blochen», substantif «Blocher», est un helvétisme pour «bohnern» («Bohner»). Le Langenscheidt français-allemand donne de ce verbe la traduction suivante: cirer, encaustiquer. Ce n'est certainement pas ce que veut dire l'échotier de la *Sonntagszeitung* (10 juin 2001) quand il écrit que Leutschenbach (le studio de la télévision suisse alémanique) «blocherts». Les conseillers fédéraux se trompent en imaginant qu'*Arena*, l'émission de débats du vendredi soir, est un podium à leur disposition. Un podium glissant, car bien «encaustiqué», ou alors devenu «blocherien». Qui donnera la vraie traduction du verbe «blochern»?

Une tranche de galette

Dieter Neidermann, de la société de Suisse orientale de la SSR, revendique pour la Suisse alémanique une plus grosse part de la concession. Dans l'interview accordée au journal *Facts,* il répond à la question: «Wollen Sie die Solidarität zwischen den Landesteilen abschaffen?» (en français, «Voulez-vous supprimer la solidarité interrégionale?») par «Nein, aber man muss die Proportionen wahren» («Non mais il faut respecter les proportions»). *cfp*

Un syndicat débat

Les syndicats sont confrontés à des enjeux importants. Les entreprises se mondialisent, l'organisation du travail se transforme, les salariés baissent les bras. Fort de ce constat, le journal de Comedia, le syndicat des médias, engage le débat et donne la parole à une série de ses membres. Au cœur des discussions, l'élaboration d'un nouveau projet syndical. A suivre. *gs*

Photomaton

Elle tire le rideau et entre dans la cabine où se trouve l'appareil, prend place sur le tabouret, regarde la position de ses yeux par rapport à la ligne horizontale dessinée sur la vitre d'en face, se lève, fait tourner plusieurs fois le tabouret autour de son axe, s'assied de nouveau, arrange ses cheveux de sa main droite, introduit dans la fente de la machine une pièce de cinq francs et une autre de deux francs, regarde en avant, sourit et attend le premier flash.

Marius Daniel Popescu

Chaque semaine, nous publions un instantané de Marius Popescu.